



Pension alimentaire, chantage

Par **Hopes**, le **12/07/2011** à **11:37**

Bonjour,

je me trouve actuellement dans une impasse, ayant eu plusieurs problèmes avec mon père je ne souhaite plus aller chez lui, la garde étant à ma mère. Il verse une pension alimentaire à ma mère mais il lui a dit que si je ne retournais pas chez lui, il ne donnerait plus de pension à ma mère. Mon âge est de 17 ans, et je voulais savoir si il avait le droit de faire cela, car ce n'est que du chantage qui m'oblige donc à y retourner..

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **12/07/2011** à **12:04**

Avant de te poser cette question demande toi si ça vaut vraiment le coup ? je veux dire, quelles sont les raisons qui font que tu n'aies plus envie de retourner chez ton père... ? Je suis dans ton cas mais... du côté du père ! ma fille préfère rester chez sa mère car ses copains habitent aux alentours... et même si je me suis débrouillé pour trouver un logement pas trop loin, ce n'est certes pas aussi pratique pour elle ! et donc elle préfère rester plus chez sa mère que chez moi... donc essaie de réfléchir aux raisons qui « t'empêchent » de retourner là bas ? Est-ce tout simplement parce que ton père intervient un peu plus sur ton mode de vie que ta mère ? chez elle tu as peut être plus de liberté... ? et donc... voilà... Et ta mère, qu'en pense t'elle ? quels sont leurs rapports ? plutôt bon ou tendus ? de toute façon à ma connaissance ce n'est pas ton père qui décidera de payer ou non la PA... mais le juge ! non ?

Courage !

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **12:16**

Non, il ne peut pas.

Dès qu'il ne versera pas un mois, votre mère ira voir un huissier pour saisir directement son salaire.